

Décision 10-D-23 du 23 juillet 2010

relative à des pratiques mises en œuvre par
la caisse de la mutualité sociale agricole de
la Gironde

Posted on: 28 juillet 2010 | Secteur(s) :

SANTÉ

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Monsieur X...

Dispositif(s)

Irrecevabilité

**Entreprise(s)
concernée(s)**

Caisse de la Mutualité sociale
agricole de Gironde (CMSA)

Lire

le texte intégral de la décision

126.39 Ko